

ADMISSION AU BACCALAURÉAT EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE GUIDE DE SOUSSION D'UN PORTFOLIO

Les candidat(e)s à l'admission au programme de baccalauréat en architecture de paysage attestant d'études universitaires acquises hors Canada doivent présenter un portfolio

Le portfolio doit comporter ce qui suit:

-des travaux académiques, réalisés dans le cadre d'ateliers, qui ont donné lieu à une proposition de planification du territoire ou d'intervention sur le territoire, y compris la conception de projets d'aménagement de l'espace urbain, périurbain ou rural, de projets d'architecture, de projets artistiques in situ, ou de tout autre projet lié au champ d'études;

-le cas échéant, des travaux de même nature réalisés dans le cadre d'une activité professionnelle, que le candidat ou la candidate a produits;

-le cas échéant, des œuvres réalisées dans le cadre d'études ou de pratiques dans le domaine artistique.

Le portfolio comporte au maximum 15 pages, format 8,5x11, orientation portrait ou paysage, reliées, avec couverture et endos. Il comprend en couverture, en haut à droite, le nom du candidat ou de la candidate.

Les réalisations présentées graphiquement sont des reproductions des originaux. Aucun original ne doit être inclus au portfolio. Ces réalisations doivent être accompagnées d'une courte description de leur teneur et du contexte dans lequel elles ont été produites incluant la date de leur production. De plus, dans le cas de travaux d'équipe, les candidat(e)s doivent indiquer clairement leur implication, leur contribution au projet et les éléments qui peuvent leur être attribués. Pour chaque image, indiquer le titre et le nom de l'auteur du plan, maquette, photo, croquis, etc.

Le portfolio peut être envoyé en format .pdf à l'adresse suivante :

etudiants-apa-1cyc@umontreal.ca